



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 9 février 2023
Convocation du : 3 février 2023
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 28

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le neuf février à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Catherine DE PARIS, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Philippe CATTOIRE, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Mylène MERAD, Mélanie DEZEURE.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Lahcem AIT EL HAJ, Carole CASIER, Philémon BRUNET, Désiré BAILLON, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Céline LEROUX, Catherine DE PARIS, Arnaud MARIE, Michel PLOUY conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Alexis DEBUISSON

DE23.029

POINT JUSTICE
CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE
DÉPARTEMENTALE POUR L'INFORMATION SUR LE
LOGEMENT DU NORD

Autorisation - Approbation

☞

Dans le cadre des services proposés par le Point Justice, la ville d'Armentières conventionne depuis 2009 avec l'Association Droit au Logement (ADIL) dans le cadre de permanences mensuelles gratuites au bénéfice de la population armentièreoise.

Pour ce faire une équipe de juristes a été mise en place au sein du Point Justice avec pour mission d'orienter les requérants sur leurs droits, à savoir :

- l'information et le conseil du public, mais aussi des élus, des professionnels et des personnels communaux en matière de maîtrise de l'énergie,
- l'expertise juridique dans la lutte contre l'insalubrité, l'indécence et l'indignité, dans l'amélioration de l'habitat, dans l'accession sociale à la propriété et sur les nouveaux dispositifs mis en place par l'État,
- la veille juridique portant sur l'évolution de la réglementation dans tous les domaines liés au logement.

Pour permettre à l'ADIL du Nord d'assurer ces missions, pour l'année 2023, la participation financière s'élèvera à un montant de 0,16 euros par habitant. La population armentièreoise s'élevant au 1^{er} janvier 2023, à 25.588 habitants, notre participation sera donc de 4 094,08 €,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de convention annuelle.

Les crédits seront inscrits au Budget 2023 sur la ligne 6574 (Fonction 03-Justice), sous condition de passage favorable au Conseil Municipal.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Alexis DEBUISSON
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance



Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille